

Ecrit par le 18 mai 2026

Cassis (390 000€), Fréjus (380 000€), Sainte-Maxime (380 000€), Arles (350 000€), Saint-Tropez (340 000€) et Menton (340 000€). Par ailleurs, pour comparatif Montpellier et Nîmes ont reçu respectivement 1,1M€ et 310 000€ sur cette période.

Toutes ces villes de la Région Sud figurent dans le dans le top 50 des villes françaises qui ont reçu le plus important montant de la taxe de séjour.

En croissance de 60% en 1 an

Au total, en 2022, Airbnb a reversé plus de 148M€ de taxe de séjour aux communes françaises. Un volume en croissance de près de 60% par rapport à 2021.

Paris reste largement en tête de ce classement avec plus de 24,3M€ en 2022 contre 9,4M€ en 2021). Loin devant Marseille (2,8M€ vs 1,9M€) et Nice (plus de 2,4M€ vs 1,2M€). Ces grandes villes bénéficient ainsi du retour des voyageurs internationaux et des grands évènements, qui attirent de nouveau les voyageurs sur leur territoire.

Ecrit par le 18 mai 2026



Le Top 20 des communes françaises concernées par le reversement de la taxe de séjour en France en 2022 par Airbnb.

Reprise du tourisme partout en France

« L'année 2022 marque la reprise du tourisme partout en France, [Emmanuel Marill](#), directeur d'Airbnb France. Elle bénéficie de manière croissante, et ce, chaque année, à une grande diversité de communes. Qu'elles soient situées au cœur ou en périphérie des grandes agglomérations ou dans les campagnes françaises, les municipalités disposent ainsi de moyens supplémentaires pour développer leur offre touristique et promouvoir leur territoire sur le long terme. Ce montant, particulièrement significatif cette année, est également une bonne nouvelle pour l'économie française, les entreprises locales et les hôtes Airbnb, qui, grâce à la location de leur bien, peuvent ainsi compléter facilement leurs revenus et faire face à l'augmentation du coût de la vie. »

**Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.*

***Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2021 et le 31 octobre 2022.*

Airbnb a reversé plus de 400 000€ à Avignon en 2021



Selon Airbnb, la plateforme de location d'hébergement touristique chez les particuliers créée en 2007 à San Francisco aurait reversé plus de 400 000€ de taxe de séjour à la ville d'Avignon pour 2021*. Avec cette somme, la cité des papes figure en 8^e position en Provence-Alpes-Côte d'Azur derrière Marseille (plus de 1,9M€), Nice (plus de 1,2M€), Cannes (plus de 1M€), Aix-en-Provence (plus de 580 000€), Antibes (plus de 520 000 €), Hyères (plus de 450 000€) et Saint-Raphaël (plus de 440 000€). Avignon devance La Ciotat (400 000€), Cassis (plus de 350 000€), Arles (plus de 290 000€), Toulon (plus de 290 000€), Fréjus (plus de 280 000€) et Six-Fours-les-Plages (plus de 220 000€).

Au total, d'ici la fin de l'année, Airbnb aura reversé plus de 93M€ de taxe de séjour à plus de 29 000 communes françaises pour 2021* dont plus de 18,6M€ en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sans surprise, les plus importants montants de taxe de séjour collectée par Airbnb vont à la ville de Paris

Ecrit par le 18 mai 2026

(plus de 9,4M€). Cependant, Marseille, Nice et Cannes complète le podium national en se classant respectivement 2^e, 3^e et 4^e.

Un tiers de la collecte à destination des communes de moins de 3 500 habitants

« Le reversement de la taxe de séjour par Airbnb profite de manière croissante à une diversité de collectivités, au-delà des plus grandes villes et des principales destinations touristiques, explique la plateforme. Cette année, Airbnb reverse 27M€ de taxe de séjour aux communes françaises de moins de 3 500 habitants. La taxe de séjour collectée dans le cadre de locations meublés touristiques est ainsi devenue une ressource de plus en plus conséquente pour les petites communes, pour la plupart situées en zone rurale. Chaque année, Airbnb profite à un nombre croissant de communes, y compris à des communes sans hébergement hôtelier qui ne percevaient auparavant aucun revenu du tourisme. Alors que seulement 7 000 communes françaises disposent d'un hébergement de type hôtelier, Airbnb collecte désormais la taxe de séjour dans plus de 29 000 villes françaises. »

**Taxe de séjour collectée auprès des voyageurs en France entre le 1er novembre 2020 et le 31 octobre 2021.*